

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00229
Numéro SIREN : 501 182 836
Nom ou dénomination : MAM

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2021 sous le numéro de dépôt 22856



20210228562019

DATE DEPOT : 25/03/2021

N° DE DEPOT : 22856

N° GESTION : 2008B00229

N° SIREN : 501182836

DENOMINATION : MAM

ADRESSE : 14 rue De la Fontaine au Roi 75011 PARIS

MILLESIME : 2019

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

31 MARS 2021

Sous le N° : 022856 *MS*

SARL MAM
Nom commercial : C.CAFE – Enseigne PANAME
Société à Responsabilité limitée

Au capital de 6 000 €
Siège social 14 Rue de la Fontaine Au Roi 75011 Paris
RCS 501 182 836

**PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt
Et le 30 juin
A 18 heures

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur la convocation qui leur a été faite par la gérance.

Sont présents à cette réunion :

Monsieur HAMMAR Abdaramen
Né le 11 janvier 1971 à Tourman en Brie,
De nationalité française,
Célibataire,
Demeurant 3 Résidence La Renardière Roissy En Brie 77680
Propriétaire de 10 parts sociales, ci 10

Monsieur KACHOUR Karim
Né le 10 Septembre 1978 à Bondy,
De nationalité française,
célibataire,
Demeurant 19 avenue de la République 75011 Paris
Propriétaire de 45 parts sociales, ci 45

Monsieur ISSAD Malek
Né le 08 février 1966 à Alger, Algérie,
De nationalité algérienne,
Célibataire,
Demeurant 94270 Le Kremlin Bicêtre, 02 rue Georges Pompidou
Propriétaire de 45 parts sociales, ci 45

MS HA IH

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Il est rappelé que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Examen et approbation des comptes du bilan dudit exercice, quitus à la gérance
- Affectation du résultat
- Questions diverses.

Il est déposé sur le bureau et mis à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Lecture est ensuite donnée des rapports de la gérance et du texte des résolutions proposées au vote des associés.

Ces lectures terminées, la discussion est ouverte.

La discussion étant close et personne ne prenant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 les approuve tels qu'ils ont été présentés, et donne à la gérance, le quitus de sa gestion.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HA im KR

DEUXIEME RESOLUTION

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 49 897euros.

L'assemblée générale sur la proposition de la gérance décide d'affecter à la
- report à nouveau pour un montant de 49897 euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés présents.

Monsieur HAMMAR Abdaramen



Monsieur KACHOUR Karim



Monsieur ISSAD Malek



HA IM 1512

ANNEXE

Cet exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes ou les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par la Gérance.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--------------------------------------|--------|
| - agencement installations générales | 7 ans |
| - matériel informatique | 3/5ans |
| - matériel de transport | 5 ans |

b) Les stocks

Ils sont évalués au coût d'achat

HA IM KIK

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

HA IM KVR

SARL MAM
Nom commercial : C.CAFE – Enseigne PANAME
Société à Responsabilité limitée

Au capital de 6 000 €
Siège social 14 Rue de la Fontaine Au Roi 75011 Paris
RCS 501 182 836

**RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que sur les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, je vous ai adressé avec le présent rapport, tous les autres documents prescrits par la Loi, à savoir :

- mon rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales,
- les comptes annuels,
- le texte des résolutions que je propose au vote,

**1 COMPTE RENDU DE LA GESTION DE LA GERANCE AINSI QUE DE
L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

A : Marche de la société

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 1 507 514 euros.

HA IM KK

Les charges d'exploitation sont calculées à hauteur de 1 437 041 € euros.

Le résultat d'exploitation est positif à hauteur de 70 473 euros.

Les charges financières sont de 6538 euros. Les charges exceptionnelles sont de 15 euros,

Les produits financiers sont de 440 euros,

Le résultat net après impôt sur les sociétés qui est de 14 464 euros, s'élève à 49897 euros.

B : Les capitaux propres

Les capitaux propres sont positifs, ils s'élèvent à 235 778 euros,.

C : Opérations concernant l'actif net immobilisé :

Au cours de l'exercice écoulé, il a été procédé à certains investissements, Le poste immobilisations se présentait comme suit au 31 décembre 2019 :

- fonds commercial	60 000 €
- installations techniques	2 281 €
- agencements divers	248 832 €
- matériel de transport	18 362 €
- matériel de bureau	9 855 €
- mobilier	2 059 €
- immobilisations financières	42 500 €

Ce qui porte le poste immobilisations brutes au 31 décembre 201 à hauteur de 383891 €.

II PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice s'élève à 49897 euros.

Je vous propose d'affecter pour un montant total en report à nouveau, le montant de 49897 euros.

HA IM KK

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social: MAM	
MAM 14 RUE DE LA FONTAINE AU ROI 75011 PARIS France		14, rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS 01 48 06 31 27 RCS 501 182 836	
SIRET 50118283600012		<i>Antoine Sureau Comptable à l'échelle</i>	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET :	

B ACTIVITE	
Activités exercées	RESTAURATION
Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	26 241	Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%								
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>					
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet SARL ACCESS CONSEIL 43 RUE DU GENERAL SARRAIL 94000 CRETEIL Tél : 0950172074	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 05052020 Lieu : PARIS Qualité : GERANT Nom du signataire : M HAMMAR ABDARAHMEN

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : MAM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 14 RUE DE LA FONTAINE AU ROI 75011 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 5 0 1 1 8 2 8 3 6 0 0 0 1 2			Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N clos le, [3 1 1 2 2 0 1 9]		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC	
		Frais d'établissement *	CX	CQ
		Frais de développement *	AF	AG
		Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI
		Fonds commercial (1)	AJ	60 000
		Autres immobilisations incorporelles	AL	AK
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN	AM
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AO	AP	AQ
		Terrains	AR	AS
		Constructions	AT	4 562
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AV	279 110
		Autres immobilisations corporelles	AX	167 084
		Immobilisations en cours	AY	
		Avances et acomptes	BA	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	BB	BC		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	BD	CT	
	Autres participations	BE	CV	
	Créances rattachées à des participations	BF	CG	
	Autres titres immobilisés	BG	CH	
	Prêts	BH	42 500	
	Autres immobilisations financières *	BI	42 500	
TOTAL (II)		BJ	383 891	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	10 552	
		BM	10 552	
		BN	BO	
		BP	BQ	
		BR	BS	
	CRÉANCES	BT	17 178	
		BU	17 178	
		BV	545	
	DIVERS	BW	545	
		BX	BY	
BZ		61 318		
Comptes de régularisation	CA	61 318		
	CB	CC		
	CD	80 623		
	CE	80 623		
	CF	318 080		
Charges constatées d'avance (3) *		CG	318 080	
TOTAL (III)		CH		
		CJ	488 296	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
Écarts de conversion actif * (VI)		CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	872 187	
		IA	171 646	
			700 541	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	60 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	
Classe de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	
		(3) Part à plus d'un an : CR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		MAM	Exercice N		
			Néant <input type="checkbox"/>		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA	6 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text"/> EK <input type="text"/>)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	600	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text"/> BI <input type="text"/>)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text"/> EJ <input type="text"/>)		DG		
	Report à nouveau		DH	179 281	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	49 897	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	235 778	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	111 827	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text"/> EI <input type="text"/>)		DV	2 500	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	97 850	
	Dettes fiscales et sociales		DY	238 688	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Compte régul.	Autres dettes		EA	13 899	
	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	464 763		
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	700 541		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	352 937		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : MAM		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/>		
		France	Exportations et Régimes intracommerciaux	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 507 484	FB	1 507 484	
	Production vendue biens *	FD		FE		
	services *	FG		FII		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 507 484	FK	1 507 484	
	Production stockée *					
	Production immobilisée *					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					
	Autres produits (I) (11)				30	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					1 507 514
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				201 592	
	Variation de stock (marchandises) *				22 947	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				355 104	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				13 963	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				327 489	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				10 539	
	Salaires et traitements *				347 690	
	Charges sociales (10)				120 353	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *		31 858
				- dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				
	Autres charges (12)				5 506	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					1 437 041	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					70 473	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				440	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)					440	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					
	Intérêts et charges assimilés (6)				6 538	
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)					6 538	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					(6 098)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					64 375	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise MAM		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		IIA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		IIB
	Reprises sur provisions et transferts de charges		IIIC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		IIID
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		IIIE 15
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		IIIF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		IIIG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		IIII 15
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		IIII	(15)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IIU	
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIK	14 464
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IIIL	1 507 954
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIHM	1 458 058
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IIHN	49 897
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIIO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	IIHY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIIG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	IIIP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	IIIQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIII	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IIJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IIK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIIX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IIRC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IIRD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 5 455		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

CADRE A										Désignation de l'entreprise : MAM		Néant <input type="checkbox"/>	
INCORP.	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
					1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3		
	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	60 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9				KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1				KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2				KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3				KS	2 281	KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	139 171	KW		KX	109 662
		Matériel de transport *						KY	18 363	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	7 555	LC		LD	4 360
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	167 370	LO		LP	114 022	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
	Autres participations						8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	42 500	1U		1V		
	TOTAL IV						LQ	42 500	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	269 870	ØH		ØJ	114 022		
CADRE B										Diminutions		Réévaluation légale* en évaluation par mise en équivalence	
INCORP.	IMMOBILISATIONS				par virement de poste à poste		par concours à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
					1		2		3		4		
	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LW	60 000	IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions						IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	2 281	MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers						IU	248 833	MM		MN	
		Matériel de transport						IV	18 363	MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW	11 915	MS		MT	
		Emballages récupérables et divers*						IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
Avances et acomptes						NC		ND		NE			
TOTAL III						IY		NG	281 391	NH			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		
	Autres participations						IO		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés						II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	42 500	2F		
	TOTAL IV						I3		NJ	42 500	NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	383 891	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice clos le 3 1 | 1 2 | 2 0 | 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: MAM

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise <u>MAM</u>							Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 281	QA	0	QB		QC	2 281	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	121 076	QE	26 975	QF		QG	148 051	
	Matériel de transport	QH	10 111	QI	3 673	QJ		QK	13 784	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 319	QM	1 211	QN		QO	7 530	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	139 787	QV	31 859	QW		QX	171 646	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	139 787	ØP	31 859	ØQ		ØR	171 646	
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général des valeurs (NP + NQ + NR)	NW	Total général des valeurs (NS + NT + NU)		NY	Total général des valeurs (NW - NY)		NZ			
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations					SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	42 500	UV		UW	42 500			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créances représentatives de titres prélevés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	7 557		7 557					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	53 761		53 761				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	103 818	VU	61 318	VV	42 500		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	111 827			111 827				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	97 850		97 850						
Personnel et comptes rattachés		8C	80 272		80 272						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	117 814		117 814						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	17 186		17 186					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	23 416		23 416					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 500		2 500						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	13 899		13 899						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	464 763	VZ	352 937		111 827			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : MAM		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le : 31/12/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA	49 897	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						17	14 464	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						18	
	à long terme - imposées aux taux de 0%						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme			WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	64 361	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre UI)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	- imposées au taux de 0%						WII	
	- imposées au taux de 19%						WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%						I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		
Produits de participations méligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 233 B du CGI)								
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*							XD
	ASTUCES SUR LES INVESTISSEMENTS	Entreprises nouvelles - (Régime d'investissement en définitive 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Entreprises nouvelles (art.44 octies A2)	L5	
		Fils de commerçant hors CICE (art. 44 septies)	L6	Société investissant dans une PME (art. 209C)	K3	Zone de développement de la défense (44 septies)	PA	
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	OV	Zone d'emploi à prépondérance rurale (44 septies)	1F	Zone franche d'activité agricole (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Zone urbaine à dynamisme (art 44 septies)	PP	Zone de revitalisation rurale (44 quaterdecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	PB	
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle suscitateur de cotisation		Y11			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit					ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	64 361	
	déficit (II moins I)		XI
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	64 361	XO

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>MAM</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	49 779	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise		MAM		Néant <input type="checkbox"/>				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	130 561	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	600	
					- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	48 766	Dividendes		ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE		Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I	ØF	179 326	Report à nouveau		ZG	179 281	
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	179 881
RENSEIGNEMENTS DIVERS						Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS		
DETAIS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance					YT	56 920	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8				XQ	138 058	
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	2 800	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	129 711	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	327 489	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	2 681	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	7 858	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	10 539	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	188 276	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*					ØB		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%	
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RII		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JII	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : MAM						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15% ou 12,8%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction réduite de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : MAM Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 12,8 % <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="checkbox"/>	

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter $\text{col } \pi = \kappa + \lambda + \mu - \nu - \text{o}$ ⑦
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>MAM</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : MAM		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *		YP	
		dont apprentis YF	
		dont handicapés YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 507 484
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 507 484
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OII	30
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	30
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	655 174
Variation négative des stocks		OQ	36 910
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	90 958
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	138 053
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	5 506
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	926 601
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG
			580 913
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	580 913
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique		IIX	
Période de référence		GY	du
		GZ	au
Date de cessation		HIR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant



EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 5 0 1 1 8 2 8 3 6 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

MAM

ADRESSE (voie)

14 RUE DE LA FONTAINE AU ROI

CODE POSTAL

75011

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HAMMAR Prénom(s) ABDARAMENNom marital % de détention Nb de parts ou actions 10Naissance : Date 11011971 N° Département Commune TOURNAN EN BRIE Pays Adresse : N° 3 Voie RESIDENCE LA RENARDIERECode Postal 77680 Commune ROISSY EN BRIE Pays Titre (2) M Nom patronymique KACHOUR Prénom(s) KARIMNom marital % de détention Nb de parts ou actions 45Naissance : Date 10091975 N° Département Commune Pays Adresse : N° 19 Voie AVENUE DE LA REPUBLIQUECode Postal 75011 Commune PARIS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise MAM

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :										
Titre (2)		M	Nom patronymique			ISSAD	Prénom(s)		MALEK	
Nom marital					% de détention	47	Nb de parts ou actions		45	
Naissance : Date		08021966	N° Département			Commune				
Adresse : N°		2	Voie			RUE GEORGES POMPIDOU				
Code Postal		94270	Commune			LE KREMLIN BICETRE				
Pays										
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance : Date			N° Département			Commune				
Adresse : N°			Voie							
Code Postal			Commune							
Pays										
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance : Date			N° Département			Commune				
Adresse : N°			Voie							
Code Postal			Commune							
Pays										
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance : Date			N° Département			Commune				
Adresse : N°			Voie							
Code Postal			Commune							
Pays										
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance : Date			N° Département			Commune				
Adresse : N°			Voie							
Code Postal			Commune							
Pays										
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance : Date			N° Département			Commune				
Adresse : N°			Voie							
Code Postal			Commune							
Pays										
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance : Date			N° Département			Commune				
Adresse : N°			Voie							
Code Postal			Commune							
Pays										

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2020

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

[Box with diagonal line and (1)]

Néant []*

EXERCICE CLOS LE 3 1 | 1 2 | 2 0 | 1 9 |

N° SIRET 5 0 | 1 1 | 8 2 | 8 3 | 6 0 | 0 0 | 1 2 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MAM

ADRESSE (voie) 14 RUE DE LA FONTAINE AU ROI

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2020)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénom, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	1	2	3	Montant des sommes versées :			
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
			5	6	7	8	
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLТ réalisée au cours de l'exercice			
				MVLТ restant à reporter			

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012019

ET CLOS LE

31122019

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Ancienne adresse en cas de changement

Société MAM

14 RUE DE LA FONTAINE AU ROI

75011 PARIS

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 01032021

Signature,

Nom et qualité du signataire